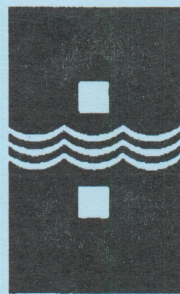


\*\*\* SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF \*\*\*

# PLAN D'INTERVENTION EN AIDE À L'APPRENTISSAGE

## DE L'ÉTUDE À L'ACTION



COLLÈGE DE TROIS-RIVIÈRES  
MAI 1991

Jean Proulx  
Danielle Richard

- ANNEXE -  
Aide à l'apprentissage:  
un modèle systémique  
d'intervention  
Tome 2

719940  
V.2  
SUPP.  
Ex.2

**DE L'ÉTUDE À L'ACTION**

**CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE**  
1111, rue Lapierre  
LASALLE (Québec)  
H3N 2J4

**Plan d'intervention en aide à l'apprentissage**

**Collège de Trois-Rivières**

**Document de travail réalisé par**

**Jean Proulx**

**Danielle Richard**

**MAI 1991**



3000007056538

STANDARD TIME...  
...  
...  
...  
...

71-935

7719940

U.2  
SUPP  
u.2

## TABLE DES MATIERES

NOTE . . . . .	I
REMERCIEMENTS . . . . .	II
1- LE CONTEXTE HISTORIQUE . . . . .	3
2- LES CARACTERISTIQUES . . . . .	6
3- LA SITUATION ACTUELLE . . . . .	10
3.1 Quelques statistiques . . . . .	11
3.2 Quelques forces . . . . .	12
3.3. Quelques faiblesses . . . . .	13
4- LES OBJECTIFS ET LEUR EVALUATION . . . . .	15
5- LES ORIENTATIONS ET LES MESURES RETENUES . . . . .	20
5.1 Les orientations . . . . .	21
5.2 Les mesures . . . . .	22
6- LE CADRE OPERATIONNEL . . . . .	29
7- EN PROSPECTIVE . . . . .	35
CONCLUSION . . . . .	39
OUVRAGES CONSULTÉS . . . . .	41

#### **NOTE**

Ce document fait état des principales actions et mesures que le Collège de Trois-Rivières compte prendre au cours des trois prochaines années dans le domaine de l'aide à l'apprentissage. Parce qu'il est résolument orienté vers une série d'actions à poser au plan local, il a d'abord été conçu pour usage interne. Cela explique pourquoi le lecteur ne trouvera dans le texte aucune référence explicite à des auteurs et à des résultats de recherche dont nous nous sommes par ailleurs inspirés au besoin. Nous avons toutefois pris soin de présenter, à la fin de ce plan, une liste des ouvrages consultés.

### **REMERCIEMENTS**

Nous voulons également remercier sincèrement et chaleureusement tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de nos travaux en aide à l'apprentissage. De crainte d'oublier des noms, nous nous abstiendrons de toute énumération. Il nous importe toutefois de souligner à tous les membres des directions, services et départements qui nous ont appuyés lors de nos consultations et expérimentations combien votre support nous a été utile dans la poursuite de nos travaux. Conscients que vous mériteriez plus que cette simple mention, nous souhaitons au moins que l'actuel document satisfasse certaines des préoccupations que vous avez bien voulu nous communiquer en matière d'aide à l'apprentissage.

## **1- LE CONTEXTE HISTORIQUE**

Dans la mesure où nous considérons l'aide à l'apprentissage comme s'exerçant d'abord à l'intérieur d'établissements d'enseignement, il devient évident qu'au collège de Trois-Rivières, comme ailleurs dans le réseau, il s'est toujours fait de l'aide à l'apprentissage. Passons vite ce lieu commun pour préciser qu'à notre collège, c'est surtout depuis cinq ou six ans que ce sujet a fait l'objet d'attentions, d'études et de mesures plus particulières. Pensons ici aux travaux du comité sur le suivi étudiant, aux activités d'aide à l'apprentissage réalisées par une équipe de professionnels du collège, à la mise sur pied des centres d'aide en français, en mathématiques et en sciences, à l'expérience d'encadrement pédagogique dans le programme 300.09, aux nombreuses activités de perfectionnement en aide à l'apprentissage offertes dans le cadre du programme PERFORMA, à l'élaboration et à l'application d'une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, à la tenue de "journées pédagogiques" sur ce thème, etc.

Dans le but de voir plus clair en ce domaine et surtout d'établir des stratégies d'intervention à la fois mieux planifiées et mieux adaptées, le Collège demandait à un de ses enseignants en 1988 d'élaborer et de réaliser un projet de recherche qui permette de concevoir un modèle global d'intervention en matière d'aide à l'apprentissage. Réalisée dans les cadres du programme provincial d'aide à la recherche et à l'apprentissage (PAREA), cette recherche donna lieu à toute une série de consultations, tant internes qu'externes, et mena au dépôt d'un premier rapport en 1989 intitulé "Aide à l'apprentissage: un modèle systémique d'intervention". Ce rapport (tome 1) contenait 25 recommandations dont la grande majorité ont été à ce jour adoptées et/ou expérimentées. Les années 89-90 et 90-91 ont été consacrées à l'expérimentation de certaines de ces recommandations et les résultats de ces expériences devraient faire l'objet de la publication d'un rapport final (tome 2) en septembre ou octobre 1991 au plus tard.



Toutefois, les résultats que nous possédons déjà de ce projet conjugués à ceux d'autres expériences menées au collège et dans le réseau nous permettent maintenant - enfin! - de délaisser le champ exploratoire et de nous engager plutôt dans celui de l'action, certes plus engageant mais combien plus stimulant.

L'actuel plan d'intervention vient témoigner concrètement de cette intention et s'imposer comme la suite logique à donner à nos préoccupations qui, rappelons-le, ont le même âge que notre Collège.

---

## **2- LES CARACTÉRISTIQUES DU PLAN**

**2.1 Le plan est un des éléments constitutifs du projet éducatif, lui-même une composante du plan triennal de développement du Collège:**

Si l'on admet généralement que dans un établissement d'enseignement, la grande majorité des activités participe de l'aide à l'apprentissage, il devient de ce fait téméraire de vouloir intervenir "sur tout, partout et en même temps". Il faut se rappeler ici que la méthode d'analyse systémique qui nous a conduits à ce plan ne commande pas par elle-même des actions tous azimuts mais bien un portrait détaillé de la situation qui, lui, nous indique où et comment agir.

Le plan triennal de développement du Collège et le projet éducatif qui y est inclus ont amorcé des travaux dans différents secteurs qui touchent le domaine de l'aide à l'apprentissage: formation fondamentale, approche-programme, évaluations institutionnelles, services aux étudiants, perfectionnement, recherche, etc. L'actuel plan d'intervention ne veut pas englober tous ces travaux même s'il souscrit à leur apport essentiel et indéniable dans l'amélioration des apprentissages des étudiants. Il se présente comme un des éléments constitutifs de notre projet éducatif et cherche, à ce titre, à circonscrire un certain nombre de mesures que nous comptons appliquer dans les mois et années à venir dans le domaine de l'aide à l'apprentissage.

**2.2 Le plan se veut simple, réaliste et efficace:**

Au cours des dernières années, nous avons beaucoup consulté la communauté collégiale sur ce sujet de l'aide à l'apprentissage, nous avons aussi expérimenté plusieurs mesures. Nous sommes maintenant prêts à nous engager dans une série d'actions que nous voulons à la fois réalistes et efficaces.

Dans ce plan, nous avons délibérément écarté les orientations vagues, enchevêtrées ou trop nombreuses. Nous nous sommes préoccupés de l'effet anticipé des mesures retenues pour chacune des quatre orientations, en prenant soin d'éviter les "inflations bureaucratiques" qui surchargent nos ressources et qui présentent en même temps une efficacité douteuse.

### **2.3 Le plan n'est pas exclusif:**

Bien que circonscrit autour de mesures bien identifiées, ce plan n'est pas exclusif. Comme nous avons déjà mentionné qu'il constituait un des éléments du projet éducatif, il va de soi que d'autres interventions originant de services, instances ou mandats différents pourront enrichir notre action générale en ce domaine.

### **2.4 Le plan s'adresse à toute la clientèle étudiante:**

Bien que, considérées individuellement, certaines des mesures retenues visent des clientèles particulières, le plan propose dans son ensemble des actions qui touchent la totalité des étudiants du collège.

### **2.5 Le plan privilégie une amélioration de la qualité des apprentissages des étudiants:**

En ce sens, non seulement la réussite scolaire des étudiants mais aussi la qualité des apprentissages réalisés feront l'objet de mesures particulières dans ce plan.

**2.6 Le plan reconnaît une responsabilité partagée de l'étudiant et du Collège dans la réussite scolaire des étudiants et la qualité de leurs apprentissages:**

En même temps que le Collège se reconnaît la responsabilité de tout mettre en oeuvre, dans la mesure du possible, pour améliorer la qualité des apprentissages de ses étudiants, il reconnaît aussi à ces derniers une responsabilité dans le même domaine. Pour engager l'étudiant dans une telle démarche - et particulièrement l'étudiant qui parvient peu ou mal à se motiver en ce sens - le Collège se permet de formuler non seulement des suggestions mais aussi des exigences qui clarifient les situations d'apprentissage.

**2.7 Le plan situe l'aide à l'apprentissage à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des cours:**

S'il est vrai que l'aide à l'apprentissage s'exerce d'abord dans les cours, le besoin d'une aide "périphérique" n'en est pas moins réel. Plusieurs enseignants se disent en effet de moins en moins aptes à intervenir face à des difficultés d'apprentissage particulières. De la même façon, le plan reconnaît que l'aide à l'apprentissage n'est pas sous la responsabilité exclusive d'une direction ou d'un service quant aux actions à poser.

**2.8 Le plan se prête à une évaluation:**

Dans ce plan, des objectifs sont formulés et des indices de rendement scolaire sont suggérés pour évaluer l'atteinte des objectifs. C'est là le volet quantitatif de l'évaluation. Quant au volet qualitatif, il pourra se mesurer selon le cas par des questionnaires, des évaluations en comités ou par diverses autres méthodes de cueillette d'informations. L'échéancier suggéré pour une évaluation globale est la session d'automne de 1994.

---

### **3- LA SITUATION ACTUELLE**

### 3.1 Quelques statistiques:

- A la session Automne 1990, le Collège de Trois-Rivières a admis 279 étudiants avec une cote de classement au secondaire inférieure à 65. Ce nombre est demeuré en deçà des quelque 400 étudiants, dans une même situation, admis au Collège durant les dernières années. Rappelons que, selon des statistiques du SRAM, les étudiants qui présentent un tel dossier scolaire réussissent environ 60% de leurs cours à leur première session collégiale. Ce sont ceux que nous identifions comme des "élèves à risques".
  
- A la fin de la session Automne 1990, le Collège comptait 593 étudiants soumis aux dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime pédagogique du collégial. De ce nombre, 360 se sont réinscrits à la session Hiver 1991 pour une perte de clientèle de 233 étudiants entre les deux sessions. Au cours des cinq dernières années, pour une population moyenne de 4474 étudiants, le nombre moyen d'étudiants "article 33" par session était de 743 et la perte moyenne de clientèle par session était de 332. Rappelons que les étudiants qui se trouvent dans cette situation sont ceux qui ont échoué ou abandonné 50% ou plus des cours auxquels ils étaient inscrits. Ce sont ceux que nous identifions comme des "élèves en difficultés".
  
- A la session Automne 1990, le taux de cours abandonnés au Collège était de 4.5%. Au cours des cinq dernières années, le taux moyen d'abandons était de 7.9%. La baisse importante observée ici peut être attribuée en majeure partie à la mesure de limite d'abandon expérimentée par le Collège durant l'année 1990-1991.
  
- A la session Automne 90, le taux de cours échoués au collège était de 13,2%. En cela, il ne se différencie pas significativement du taux moyen des cinq dernières années se chiffrant à 13,1%.

- A la session Automne 90, le taux de cours réussis était de 82,3% alors qu'au cours des cinq dernières années le taux moyen de cours réussis s'établissait à 79%. La différence significative observée peut être en majeure partie attribuée à la mesure de limite d'abandon expérimentée au Collège durant l'année 1990-1991.

### 3.2 Quelques forces:

- Intérêt marqué pour le sujet;
- Plus grande concertation du milieu;
- Contexte pédagogique favorable: plan de développement du Collège, projet éducatif entourant des préoccupations en matière de formation fondamentale, d'aide à l'apprentissage, d'approche-programme, de perfectionnement, etc;
- Ressources humaines et matérielles importantes: corps professoral, aides pédagogiques individuels, conseillers d'orientation, psychologue, conseiller pédagogique, etc; projets d'encadrement, centres d'aide en français et mathématiques, services d'aide dans certaines disciplines (ex.: physique), documentation importante en aide à l'apprentissage, données locales disponibles obtenues suite à plusieurs expérimentations et/ou études, cours adaptés (appoint, français récupération, techniques d'apprentissage, etc.);
- Cadre normatif qui supporte nos actions (ex.: politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, politique du français, politique de l'information scolaire, etc.).



### 3.3 Quelques faiblesses:

- En comparaison avec les ressources humaines affectées à l'encadrement pédagogique dans le réseau collégial, le Collège de Trois-Rivières compte moins d'aides pédagogiques individuels et de conseillers pédagogiques, pour un même nombre d'étudiants, que la moyenne dans le réseau;
- Si on note un intérêt collectif et institutionnel pour l'aide à l'apprentissage, l'appropriation individuelle de cet intérêt est, lui, moins évident;
- Absence d'un "lieu" de convergence identifié à l'aide à l'apprentissage au Collège;
- Statistiques disponibles incomplètes: taux de réussite pour l'ensemble du Collège, taux de diplomation, moyenne générale des étudiants du Collège. En outre, certaines statistiques se font longtemps attendre à cause de la lourdeur du système;
- Certaines politiques manquantes: en particulier une sur la disponibilité des enseignants et une autre sur l'évaluation des enseignements;
- Contrôle de certaines politiques en vigueur peu assuré: ex.: politique de la présence aux cours, principe de l'évaluation continue, etc;
- Pratiques et instruments d'évaluation institutionnelle peu développés;

- La dimension des méthodes de travail et des techniques d'apprentissage - en termes de difficultés - reste actuellement sans responsable ni lieu de référence pour les étudiants éprouvant des difficultés d'apprentissage à ces sujets.

#### **4- LES OBJECTIFS ET LEUR EVALUATION**

**NOTE:** Pour la partie des objectifs et de leur évaluation, nous nous sommes grandement inspirés des propositions retenues dans le Plan de développement de l'aide à l'apprentissage du Collège de Sherbrooke. Ces propositions nous apparaissent en effet fort appropriées au sujet en cause. Nous remercions bien sûr les auteurs de ce plan de les avoir rendues disponibles à la communauté du réseau collégial.

#### 4.1 LES OBJECTIFS:

##### 4.1.1 Augmenter le taux de réussite moyen annuel au Collège:

Au cours des cinq dernières années, le taux de réussite moyen au Collège s'établit à 79%. Le plan triennal de développement du Collège vise à augmenter ce taux de 5% à la fin des trois prochaines années. Déjà avec l'application de certaines mesures cette année, le taux de réussite atteint 82.3%. Il suffirait donc d'une augmentation de 1.7% de l'actuel taux de réussite pour atteindre cet objectif à 100%.

Rappelons ici que le taux de réussite est calculé à partir du rapport suivant:

$$\frac{\text{Nombre de cours réussis}}{\text{Nombre de cours suivis}} \times 100$$

De session en session, on peut évaluer approximativement qu'une hausse de 1% du taux de réussite correspond en moyenne à 200 cours réussis de plus au Collège pour une population étudiante variant de 4000 à 4300 étudiants et inscrite en moyenne à 5 ou 6 cours par session, par étudiant.

#### **4.1.2 Améliorer la qualité des apprentissages:**

L'actuel plan ne veut pas seulement augmenter la réussite des étudiants, mais il veut aussi améliorer le plus possible la qualité de ses apprentissages. En ce sens, il veut optimiser la réussite des étudiants.

#### **4.1.3 Augmenter la persistance aux études collégiales:**

Ce troisième objectif devrait en principe être atteint à partir de l'atteinte même des deux premiers objectifs. Nous le formulons de façon explicite pour attirer l'attention des divers intervenants du Collège sur cette dimension des études collégiales. En abandonnant ou échouant moins de cours, en augmentant la qualité de ses apprentissages, nous voulons que l'étudiant s'engage dans un ou des programmes d'études qui le mèneront à une diplomation collégiale.

### **4.2 LEUR EVALUATION:**

Pour évaluer le degré d'atteinte de ces objectifs, nous proposons d'utiliser les indices suivants:

#### **Objectif 4.1.1:**

#### **Indices**

<b>augmenter le taux de réussite:</b>	-	taux de réussite moyen par cours, par session au Collège;
---------------------------------------	---	---

**Objectif 4.1.1:****Indices**

- taux de réussite par discipline, par session au Collège;
- taux de réussite pour l'ensemble des cours par session au Collège.

**Objectif 4.1.2:****Indices**

**améliorer la qualité des  
apprentissages**

- moyenne générale par cours, par session au Collège;
- moyenne générale par discipline, par session au Collège;
- moyenne générale pour l'ensemble des cours par session au Collège;
- pourcentage de nos finissants du secteur général admis à l'université dans le programme correspondant à leur premier choix;
- degré de satisfaction des employeurs de nos finissants du secteur professionnel par programme.

**Objectif 4.1.3:****Indices**

**augmenter la persistance  
aux études collégiales**

- taux de passage (réinscription) de session en session et d'année en année au Collège;
  
  - taux moyen de diplomation au Collège tel que fourni par le SRAM.
-

**5- LES ORIENTATIONS ET LES MESURES RETENUES**



## **5.1 LES ORIENTATIONS**

### **5.1.1 Information:**

Le Collège assurera une accessibilité aussi grande que possible aux diverses informations relatives à la situation de l'aide à l'apprentissage au Collège.

### **5.1.2 Service:**

Le Collège offrira aux étudiants, aux enseignants et aux autres intervenants dans le domaine ici concerné, en parallèle aux services usuels, un certain nombre de services spécialisés en aide à l'apprentissage.

### **5.1.3 Encadrement:**

Le Collège adoptera des pratiques d'encadrement administratif et pédagogique qui permettent de favoriser la réussite scolaire de ses étudiants.

### **5.1.4 Recherche et développement:**

Le Collège encouragera la recherche et le développement de méthodes et d'outils pédagogiques propres à améliorer la qualité des apprentissages de ses étudiants et à augmenter leurs chances de réussite.

## 5.2 LES MESURES RETENUES:

### ORIENTATIONS:

### MESURES

- a) Information:
- a.1 A partir d'instruments déjà existants, élaboration d'une fiche ou d'un questionnaire de connaissances générales de l'étudiant pouvant être traité de façon informatisée par lecteur optique ou autre procédé rapide.
  - a.2 Publication à tous les trois ans d'un profil général de l'étudiant issu de la compilation de tels questionnaires ou de d'autres documents pertinents.
  - a.3 Elaboration et publication annuelles d'un bulletin statistique de rendement scolaire comprenant entre autres:
    - les taux d'E, d'AB et de R par cours, par discipline, par programme et pour l'ensemble des programmes par session;
    - les taux d'AB non signifiés par cours, par discipline et pour l'ensemble des programmes par session;

**ORIENTATIONS****MESURES**

- les pourcentages "d'article 33" première et deuxième fois, par programme et pour l'ensemble de ceux-ci par session;
- les taux moyens de diplomation pour l'ensemble du Collège et par programme;
- le taux de passage (réinscription) de session en session et d'année en année au Collège par programme et pour l'ensemble des programmes;
- la moyenne générale des étudiants par cours, par discipline, par programme et pour l'ensemble des programmes;
- les résultats des étudiants au test T.E.F.E.C. par programme et pour l'ensemble du Collège;
- le pourcentage d'étudiants admis à l'université dans leur premier choix de programme;
- le nombre d'étudiants admis annuellement au Collège avec une cote de classement < 65 au secondaire par programme et pour l'ensemble des programmes;

**ORIENTATIONS****MESURES**

- le taux d'absentéisme moyen des étudiants à leurs cours par cours, par discipline et pour l'ensemble du Collège.
- a.4 Diffusion assidue et élargie des différentes activités et publications en matière d'aide à l'apprentissage.
- a.5 Distribution à tous les enseignants et professionnels de l'actuel plan d'intervention.
- b) Service:
  - b.1 Mise sur pied d'un centre intégré en aide à l'apprentissage.
  - b.2 Création d'un poste d'aide pédagogique individuel prioritairement affecté au dossier de l'aide à l'apprentissage et aux activités du centre d'aide.
  - b.3 Mise sur pied d'un service de tutorat à offrir aux étudiants en difficultés (article 33) et aux étudiants à risques (cote < 65).
  - b.4 Elaboration d'un «outil» de réussite collégiale pour les étudiants de première session.

**ORIENTATIONS****MESURES**

- b.5 Inscription du cours "Introduction aux principes et techniques d'apprentissage" (360-902) aux banques générale et annuelle de cours complémentaires pour les sessions d'automne et d'hiver.
- b.6 Etalement de "l'interconcentrations" sur toute l'année scolaire en l'appliquant aussi à des compétitions de nature intellectuelle ou éducative.
- b.7 En collaboration avec les départements intéressés, organisation par le Service d'orientation scolaire et professionnelle d'activités-carrière périodiques pour les étudiants d'une discipline ou d'un programme donnés.
- b.8 En collaboration avec les départements intéressés, organisation par le Service d'orientation scolaire et professionnelle, deux fois par session, d'une journée de formation en orientation ou réorientation professionnelles pour les étudiants en difficultés d'apprentissage.
- b.9 Elaboration conjointe, Syndicat des enseignants et Direction des Services pédagogiques, d'une politique de disponibilité des enseignants à leur bureau.

**ORIENTATIONS****MESURES**

- b.10 Reconnaissance dans la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du droit de l'étudiant doué à enrichir la qualité des travaux demandés par son professeur moyennant une évaluation conséquente.
- C) Encadrement:
- c.1 Maintien des projets d'encadrement départementaux à même les ressources conventionnées.
  - c.2 Evaluation à tous les trois ans de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.
  - c.3 Limite des possibilités d'AB de cours à un cours par étudiant par session.
  - c.4 Signature obligatoire du formulaire d'AB par le professeur concerné.
  - c.5 Evaluation obligatoire de la présence et de la participation des étudiants dans les cours. En conséquence, inscription d'une rubrique "Absences" sur les feuilles de notation scolaire.

**ORIENTATIONS****MESURES**

- c.6 Accumulation de 30% ou plus de la note finale avant la date limite d'AB sous réserve que celle-ci se situe à neuf semaines ou plus du début de la session.
- c.7 Limitation à quatre inscriptions-cours du nombre de cours à suivre pour les étudiants "article 33" une 2<sup>e</sup> fois de suite. Cette limite valant pour la session suivant le diagnostic précédent.
- c.8 Admission de ces mêmes étudiants conditionnelle à leur assistance à une session de formation en orientation scolaire et professionnelle.
- c.9 Pour les étudiants de première session collégiale, prévoir une évaluation au cours des quatre premières semaines de la session.
- c.10 Organiser une fois par session un "jeudi programme" pour permettre aux enseignants d'un même programme de se rencontrer et de mieux coordonner leur enseignement.

**ORIENTATIONS****MESURES**

- d) Recherche et développement:
- d.1 Elaboration d'un «outil» pédagogique -cahier ou volume - pour les enseignants.
  - d.2 Préparation annuelle d'un ou de devis de recherches pouvant être menées dans le domaine de l'aide à l'apprentissage et pouvant être subventionnées par des programmes provinciaux de subventions à la recherche.
  - d.3 Expérimentations maison de diverses formules pédagogiques.
  - d.4 Organisation de courts ateliers de perfectionnement pour les enseignants.
  - d.5 Promotion du programme PERFORMA auprès des enseignants et fixation d'un objectif de "recrutement" de clientèle à ce programme.
  - d.6 Elaboration d'un cours d'établissement pour les étudiants doués pouvant s'intituler Séminaire de recherche disciplinaire et demande d'approbation du cours à la DGEC.



**6- CADRE OPERATIONNEL**

MESURES RETENUES	MODALITÉS	CENTRE DE RESPONSABILITÉ	ÉCHÉANCE
(INFORMATION)			
a.1 Fiche ou questionnaire de connaissances générales de l'étudiant.	Les enseignants qui le désirent pourraient faire remplir par leurs étudiants un tel questionnaire sur feuilles-réponses standardisées pouvant être lues par lecteur optique et obtenir une compilation informatisée rapide des caractéristiques de leurs groupes-classes.	SRDP en collaboration avec le Service de l'informatique.	Automne 1992
a.2 Profil général de l'étudiant.	A tous les trois ans, le Collège pourrait publier un profil général de l'étudiant issu des informations obtenues du précédent questionnaire et de d'autres informations disponibles.	SRDP en collaboration avec le Service de l'aide pédagogique individuelle et le Service de l'aide aux étudiants.	Automne 1995
a.3 Bulletin statistique.	Un tel bulletin pourrait être publié le 30 septembre de chaque année et s'avérerait fort utile pour l'ensemble de la communauté collégiale. Pour la recherche notamment, les informations devraient être disponibles dans une base de données accessible et traitable.	Service de l'encadrement scolaire.	Automne 1992
a.4 Diffusion assidue et élargie de documents ou activités en aide à l'apprentissage.	Journal, rencontres, etc.	Toute la communauté collégiale et plus particulièrement le SRDP.	1991 - ....
a.5 Distribution du plan d'intervention en aide à l'apprentissage.		Direction des Services pédagogiques.	Automne 1991
(SERVICE)			
b.1 Centre intégré en aide à l'apprentissage.	Dans une première année d'exploitation, un tel centre pourrait offrir des services d'aide en français et mathématiques. Dans une deuxième année, pourraient s'ajouter des services en orientation, en méthodes de travail et techniques d'apprentissage. Dans une troisième année, l'embauche d'un professionnel devrait permettre d'intégrer véritablement les activités du Centre à l'enseignement, d'animer le milieu en la matière et de faire du Centre le lieu de références et de ressources privilégié au Collège en matière d'aide à l'apprentissage.	<p><u>Première année d'exploitation:</u></p> <p>Direction des Services pédagogiques et enseignants des départements concernés.</p> <p><u>Deuxième année d'exploitation:</u></p> <p>Idem + Service de l'aide pédagogique individuelle et Service d'orientation scolaire et professionnelle.</p> <p><u>Troisième année d'exploitation:</u></p> <p>Idem + Direction des Services pédagogiques.</p>	<p>Automne 1991</p> <p>Automne 1992</p> <p>Automne 1993</p>

MESURES RETENUES	MODALITÉS	CENTRE DE RESPONSABILITÉ	ÉCHÉANCE
(SERVICE) b.2 Création d'un poste d'A.P.I. prioritairement affecté au dossier de l'aide à l'apprentissage.	En plus d'avoir à coordonner les activités du Centre d'aide en collaboration avec les enseignants ou professionnels qui y travailleraient de façon permanente, cet individu aurait à encadrer pédagogiquement les étudiants en difficultés d'apprentissage ou à risques selon notamment certaines mesures prévues dans l'actuel plan d'intervention.	Direction des Services pédagogiques.	Automne 1992
b.3 Tutorat.	Au début de chaque année scolaire, le Service de l'encadrement scolaire offrirait à tous les étudiants à risques ou en difficultés la possibilité d'être aidés par une personne-ressource. Préalablement, le même service aura constitué une banque de "tuteurs" volontaires au Collège.	Service de l'encadrement scolaire.	Automne 1992
b.4 «Outil» de réussite collégiale.	Sorte de cahier ou brochure qui résumerait en une cinquantaine de pages les principaux facteurs de réussite au collégial et présenterait une série de conseils pour mieux étudier: connaître les services, rencontrer son professeur, planifier son temps, mémoriser efficacement, prendre des notes, résumer un texte, etc.	La Direction des Services aux étudiants en collaboration avec le Service de l'aide pédagogique individuelle.	Automne 1993
b.5 Inscription du cours d'introduction aux principes et techniques d'apprentissage aux banques des cours complémentaires.	Cours offert à tous. Les A.P.I. et les enseignants pourraient le conseiller aux étudiants en ayant le plus besoin. Autant que possible, ce cours ne devrait pas être contingenté.	Le Service de l'aide pédagogique individuelle en collaboration avec le ou les départements concernés.	Hiver 1992
b.6 Etalement de l'interconcentrations.	A partir de l'interconcentrations de l'accueil, prolonger cette "compétition" à raison de deux activités par session amenant les concentrations à participer à des jeux de nature "éducative". Clôture au Gala du mérite étudiant.	La Direction des Services aux étudiants.	Automne 1992
b.7 Activités carrière.	Les C.O. du Collège contacteraient par lettre réponse tous les départements pour leur offrir la possibilité d'organiser conjointement une activité carrière pour les étudiants concernés. Cette activité pourrait se tenir à l'intérieur ou à l'extérieur des cours selon l'entente intervenue. Des points pourraient être accordés aux étudiants y participant.	Le Service de l'orientation scolaire et professionnelle en collaboration avec les départements intéressés.	Automne 1991

MESURES RETENUES	MODALITÉS	CENTRE DE RESPONSABILITÉ	ÉCHÉANCE
(SERVICE)			
b.8 Journée de formation en orientation ou réorientation professionnelle.	Sur recommandation d'enseignants, des étudiants identifiés en difficultés d'apprentissage se verraient offrir une journée de formation et de réflexion sur leur avenir et projet professionnels par le Service d'orientation.	Le Service d'orientation scolaire et professionnelle en collaboration avec certains enseignants.	Hiver 1992
b.9 Politique de disponibilité	La Direction des Services pédagogiques et le Syndicat des enseignants et enseignantes devraient élaborer ensemble une politique de disponibilité des enseignants qui garantisse un nombre d'heures minimal et adéquat de disponibilité des enseignants à leur bureau.	La Direction des Services pédagogiques et le Syndicat des enseignants et enseignantes du Collège.	Automne 1993
b.10 Enrichissement de tâches pour étudiants doués.	Nous proposons de reconnaître aux étudiants doués le droit d'enrichir la qualité des travaux demandés par leur professeur en leur permettant d'élaborer, d'approfondir ou de compléter leurs travaux par des ajouts de contenu évalués en conséquence. Nous proposons également à cette fin qu'un étudiant qui a conservé une moyenne générale supérieure à 85% dans le cours de ses études collégiales puisse être considéré comme "doué" et donc admissible à l'actuelle disposition.	La Commission pédagogique.	Automne 1992
(ENCADREMENT)			
c.1 Projets d'encadrement départementaux.	Le Collège devrait continuer à encourager la réalisation de tels projets. Il faudrait toutefois éviter que ces projets entrent en "compétition" directe avec les activités de l'éventuel Centre d'aide notamment en multipliant les "centres d'aide". En fait, il ne devrait y avoir qu'un seul centre d'aide auquel pourraient s'associer au besoin et en complémentarité les projets départementaux.  Une évaluation précise de tels projets et de leur impact sur l'apprentissage et la réussite des étudiants devrait également prévaloir.	La Direction des Services pédagogiques et le Syndicat des enseignants et enseignantes du Collège.	1991 - ....
c.2 Evaluation de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.	Les dispositions de cette politique devraient faire l'objet d'une évaluation à tous les trois ans quant à leur pertinence et leur application.	La Direction des Services pédagogiques.	Automne 1993
c.3 Limite des abandons à un cours par étudiant par session.		Le Service de l'encadrement scolaire.	Automne 1991

MESURES RETENUES	MODALITÉS	CENTRE DE RESPONSABILITÉ	ÉCHÉANCE
(ENCADREMENT) c.4 Signature du formulaire d'abandon par l'enseignant.		Le Service de l'encadrement scolaire.	Automne 1991
c.5 Evaluation de la présence et de la participation des étudiants aux cours.	La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages devrait comprendre une disposition selon laquelle les enseignants tiennent compte de la présence et de la participation de l'étudiant au cours dans l'évaluation de son rendement scolaire. En conséquence, des modalités d'une telle évaluation devraient apparaître au plan de cours et la feuille de notation devrait comprendre une rubrique "ABSENCES" pour qu'il soit possible de mieux évaluer l'absentéisme à l'échelle du Collège.	La Commission pédagogique d'une part et le Service d'encadrement scolaire d'autre part pour la feuille de notation.	Automne 1992
c.6 Accumulation de 30% ou plus de la note finale avant la date limite d'abandon.	Sous réserve que la date limite d'abandon se situe à neuf semaines ou plus du début de la session, l'enseignant aura fait connaître à ses étudiants avant cette date limite des résultats comptant pour 30% ou plus de la note finale.	La Commission pédagogique.	Automne 1991
c.7 Limitation à quatre inscriptions-cours pour les étudiants "article 33" une deuxième fois de suite.		Le Service de l'aide pédagogique individuelle.	Automne 1992
c.8 Admission conditionnelle de ces étudiants (article 33 une deuxième fois).	Les étudiants se retrouvant dans cette situation ne seront admis au Collège que s'ils s'engagent par écrit à participer à une session de formation en orientation ou réorientation professionnelle offerte pour eux par le Service d'information scolaire et professionnelle.	La Commission pédagogique.	Automne 1992
c.9 Evaluation au cours des quatre premières semaines de la session.	La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages devrait comprendre une disposition selon laquelle les professeurs qui enseignent à des groupes majoritairement constitués d'étudiants à leur première session collégiale devraient prévoir une première évaluation du rendement de ces étudiants durant les quatre premières semaines de la session.	La Commission pédagogique.	Automne 1992

MESURES RETENUES	MODALITÉS	CENTRE DE RESPONSABILITÉ	ÉCHÉANCE
(ENCADREMENT)  c.10 Organisation d'un «jeudi programme» par session.	Une fois par session - de préférence au début de celle-ci - les enseignants d'un même programme devraient pouvoir être regroupés un jeudi après-midi après 15 heures pour discuter et planifier la session qui s'amorce afin de mieux harmoniser les exigences faites aux étudiants. De façon statutaire, cela pourrait constituer les "jeudis-programme".	La Commission pédagogique et les départements.	Hiver 1992
(RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT)  d.1 Elaboration d'un «outil» pédagogique.	Rédaction d'un volume concret et pratique offrant aux enseignants différentes stratégies, trucs ou "recettes" pédagogiques à utiliser au besoin selon des circonstances identifiées.  Pourrait se faire à partir d'une libération convenue entre le Collège et le Syndicat des enseignants et enseignantes ou par la voie des projets de développement.	Le Service de recherche et de développement pédagogique.	Automne - hiver 1991 - 1992
d.2 Préparation d'un ou de devis de recherche annuels.	Elaboration des grandes lignes du devis par le SRDP et appel de services auprès des enseignants.	Idem.	Automne - hiver 1991-1992
d.3 Expérimentations maison de formules pédagogiques.	Sous forme de "mini-recherches".	Idem.	Hiver 1992 - ....
d.4 Ateliers de perfectionnement.	Durée maximale de trois heures.	Idem.	1991 - ....
d.5 Promotion de PERFORMA et fixation d'un objectif de recrutement.		Idem.	1991 - ....
d.6 Séminaire de recherche disciplinaire. Cours d'établissement.	Préparer un plan de cours d'établissement à soumettre à la DGEC par lequel des étudiants doués (85% et plus) pourraient réaliser une recherche approfondie sur un sujet propre à une discipline autre que celle de leur concentration.	Le Service de recherche et de développement en collaboration avec certains enseignants.	Automne 1992

**7- EN PROSPECTIVE**

Avec les différentes actions entreprises au cours des dernières années et en particulier avec l'expérimentation de la limite d'abandon et de la signature par le professeur du formulaire qui y est associé, nous avons à ce jour amélioré sensiblement la situation des abandons de cours au Collège.

Notre prochain défi en ce domaine devrait être celui de s'attaquer aux échecs de cours (E) lesquels n'ont pas diminué significativement au cours des cinq dernières années et ce, malgré les mesures expérimentées depuis deux ans. Avant de conclure que nous avons à cet égard atteint une limite au-delà de laquelle il n'est plus possible de diminuer la fréquence des échecs (E) sans altérer sérieusement la qualité de formation que nous voulons toujours offrir à nos étudiants, il faut au préalable cerner de plus près nos clientèles et nos pratiques d'évaluation. Alors que nous avons toujours pris pour acquis que les échecs scolaires étaient en très grande partie attribuables aux limites et faiblesses des étudiants - ce qui est sûrement vérifiable pour une partie importante de ces échecs - ne se pourrait-il pas néanmoins qu'une partie elle aussi importante de ces échecs puisse être attribuable à des formules pédagogiques défavorables et à des pratiques d'évaluation plus ou moins adaptées aux objectifs visés et aux apprentissages réalisés? Pour répondre plus ou moins précisément à cette question, il serait souhaitable que dans un avenir rapproché, le SRDP prépare trois projets de recherche particuliers pouvant être menés au Collège:

- L'un devrait mettre en lumière les écarts et les rapprochements observés dans les résultats obtenus par les étudiants d'un même cours mais dispensé par des professeurs différents. Le même projet devrait aussi faire ressortir les écarts et les rapprochements observés dans les résultats scolaires d'une discipline à l'autre, les effets de la normalisation des résultats vs la non-normalisation sur les échecs, la signification et la distribution des notes, etc;



- Un autre devrait étudier, au moins dans une perspective corrélationnelle, la fréquence des échecs scolaires en relation avec le mode d'évaluation privilégié: examen objectif, à choix multiples, semi-objectif, "à développement" ou à questions ouvertes, le résumé de lecture, l'analyse critique, le journal de bord, etc;
- Enfin un autre projet devrait étudier, lui aussi au moins dans une perspective corrélationnelle, la relation pouvant exister entre l'échec scolaire et certaines variables comme la motivation aux études et le temps d'étude consacré à celles-ci, le nombre d'heures de cours par semaine, etc.

Par ailleurs deux autres sujets devraient aussi retenir notre attention dans les prochaines années:

- Il y aurait lieu prochainement de commencer à cerner avec plus de précision la ou les situations d'apprentissage que vit la clientèle adulte inscrite aux cours réguliers de jour du Collège. Moins homogène qu'avant, souvent mal préparée, cette clientèle se trouve confrontée elle aussi à des difficultés d'apprentissage que l'on commence de plus en plus à voir émerger dans nos cours. Il faudra s'y attarder davantage;
- Enfin, il y aurait lieu d'accorder plus d'attention à ce que l'on pourrait appeler la "réorientation" scolaire et professionnelle d'un certain nombre d'étudiants. Le Service d'orientation du Collège a heureusement commencé à introduire ce terme de "réorientation" dans ses préoccupations et ses pratiques. Il faudra y souscrire nous aussi. Il y a en effet un certain nombre d'étudiants pour qui les études collégiales ne constituent pas

un choix adéquat ou réaliste. En les entretenant sur une piste qui ne les mènera nulle part, ou en tout cas sûrement pas où, de façon irréaliste, ils comptaient se rendre, à qui rend-on service exactement? Il faudra apprendre à dépister correctement ces étudiants et à leur proposer de façon positive et motivante une "réorientation" scolaire ou professionnelle à la mesure de leurs ressources et qui leur garantisse un avenir où le succès ne sera pas qu'utopie.

## **CONCLUSION**

Pour certains, ce plan d'intervention en aide à l'apprentissage apparaîtra ambitieux. Peut-être l'est-il effectivement. Mais l'important n'est probablement pas de tout réaliser. Tout en maintenant des objectifs élevés de "performance", nous devons aussi les adapter avec réalisme à nos ressources et à nos possibilités.

Ce dont il faut convenir toutefois, c'est que maintenant nous savons dans quels sens agir, quelles directions prendre. Il appartient à chacun d'entre nous de déterminer jusqu'où nous voulons aller dans ces voies d'action. Mais nous avons de moins en moins les moyens de tergiverser sur le sujet en s'adonnant au plaisir éristique. Après des années d'études et de réflexions, après une pléthore de publications sur le sujet, nous pouvons et devons donner suite aux préoccupations que nous avons toujours partagées: celles de fournir à nos étudiants la meilleure assistance possible dans les divers apprentissages qu'ils ont à réaliser au cours de leur formation collégiale. Tout n'est pas à refaire certes, mais le portrait actuel des difficultés d'apprentissage rencontrées interdit le statu quo ou la suffisance s'il en est. C'est parce qu'il y a encore beaucoup à faire en matière d'aide à l'apprentissage que nous vous proposons ce plan d'action. Il vous appartient dès lors d'en disposer selon les considérations que vous jugerez les plus appropriées.

## OUVRAGES CONSULTÉS

- Blouin, Y. «L'aide à l'apprentissage, la réussite et la qualité de la formation: propositions pour les années 90». Pédagogie collégiale, vol.2, no.4, mai 1989.
- Blouin, Y. «L'aide à l'apprentissage: en attendant la vraie solution». Pédagogie collégiale, vol. 3, no. 2, décembre 1988.
- Collège de Limoilou, Apprendre et réussir à Limoilou, un engagement collectif. Plan d'action en aide à l'apprentissage. Collège de Limoilou, juin 1990.
- Collège de Sherbrooke. Plan de développement de l'aide à l'apprentissage 1990-1995. Collège de Sherbrooke, avril 1990.
- Désy, J. Projet d'implantation d'un centre d'aide à l'apprentissage. CEGEP de Sainte-Foy, 1988, 91 p.
- Désy, J. L'aide aux étudiants sous-préparés: le rôle des professeurs dans un centre d'apprentissage. Rapport de recherche. CEGEP de Sainte-Foy, juin 1987.
- Dorais, S. «L'aide à l'apprentissage: quelle logique suivre?». Pédagogie collégiale, vol. 2, no. 2, décembre 1988.
- Fréchette, L. Répertoire d'interventions, recherches et études relatives à la question de l'aide à l'apprentissage. Collège de Ahuntsic, juin 1988.
- Langevin, L. «L'organisation de l'aide à l'apprentissage». Pédagogie collégiale, vol. 2, no. 3, mars 1989.
- Langevin, L. Inventaire des mesures d'aide à l'apprentissage dans les collèges du Québec. Collège de Bois-de-Boulogne. Montréal, février 1989.

- Proulx, J. L'aide à l'apprentissage: une approche systémique, Tome 1, Collège de Trois-Rivières, juin 1989.
- Quesnel, R. Le support à l'apprentissage: vers un plan d'action. Collège de Bois-de-Boulogne, 1990.